

Jour de séance 50

le jeudi 7 mai 2015

10 h

Prière.

Après les questions orales, M. Albert invoque le Règlement ; il soutient que M. Fitch devrait retirer le terme « contraire à la vérité ». Le président de la Chambre sursoit à statuer.

L'hon. M. Horsman dépose sur le bureau de la Chambre un document intitulé *Rapport annuel : Le bureau du coroner en chef, 2012*.

M. Coon (Fredericton-Sud) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant l'Assemblée législative à réduire l'âge de voter pour le faire passer de 18 à 16 ans. (Pétition 88.)

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Rousselle :

28, *Loi modifiant la Loi sur l'exécution forcée des jugements pécuniaires*;

par l'hon. M. Horsman :

29, *Loi modifiant la Loi sur la Commission des services financiers et des services aux consommateurs*.

M. Albert, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le vendredi 8 mai 2015, la deuxième lecture des projets de loi 28 et 29 sera appelée.

M. Albert annonce que l'intention du gouvernement est que la deuxième lecture du projet de loi 27 soit appelée, après quoi les affaires émanant de l'opposition seront mises à l'étude.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 27, *Loi sur les emprunts de 2015*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Bernard LeBlanc, vice-président, assume sa suppléance.

La séance, suspendue d'office à 12 h, reprend à 13 h. Le président de la Chambre est au fauteuil.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 27 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 27, *Loi sur les emprunts de 2015*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

La séance, suspendue à 13 h 5, reprend à 14 h 30.

Conformément à l'avis de motion 35, M. Jody Carr, appuyé par M^{me} Dubé, propose ce qui suit :

attendu que tous les enfants ont droit à des services de garderie de qualité, comme préparation aux prochaines étapes de leur vie ;

attendu que, pour de nombreux parents, il est souvent difficile de trouver des services de garderie abordables et de qualité et que de nombreuses familles peinent à payer les services de garderie ;

attendu que le Programme de soutien financier à l'amélioration de la qualité, ou Programme de SFAQ, a pour objet d'offrir un soutien financier aux garderies agréées afin d'accroître la disponibilité et la qualité des services de garderie au Nouveau-Brunswick ;

attendu que le Programme de SFAQ offre une aide financière aux propriétaires et aux responsables de garderies, qui doivent consacrer 75 % de leur temps à travailler auprès des enfants ;

attendu que le chef du Parti libéral et actuel premier ministre du Nouveau-Brunswick a promis durant la campagne électorale de 2014 que, s'il était élu, les subventions aux garderies doubleraient ;

attendu que le ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance a annoncé des réductions de 2,4 millions de dollars au titre du financement accordé par le truchement du Programme de SFAQ aux responsables des garderies privées régies par le gouvernement ;

attendu que :

- a) les réductions sont contraires à la promesse électorale faite par le Parti libéral et son chef ;
- b) les réductions portent atteinte à la qualité des services de garderies et les rendent moins abordables ;

- c) les réductions compromettent le gagne-pain des responsables et la viabilité des petites entreprises que sont les garderies ;
- d) les réductions pourraient donner lieu à des réductions salariales ou à des pertes d'emplois pour le personnel des garderies ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative condamne le gouvernement actuel pour son incapacité à protéger, à promouvoir et à défendre les intérêts des responsables et du personnel des garderies et ceux des familles qui ont besoin de services de garderie

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à reconnaître ses erreurs et à annuler les réductions de 2,4 millions de dollars au titre du Programme de SFAQ visant les propriétaires et les responsables des garderies privées.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, l'hon. M. Rousselle, appuyé par M. Albert, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion 35 soit amendée comme suit :

dans le quatrième paragraphe du préambule, par la substitution, à tout ce qui suit « garderies », de « par une dotation accrue visant le salaire du personnel de garderie ; » ;

dans le cinquième paragraphe du préambule, par la suppression des mots « les subventions aux garderies doubleraient » et leur remplacement par « le budget au titre du Programme d'aide pour les services de garderie doublerait ; » ;

dans le sixième paragraphe du préambule, par la substitution, à tout ce qui suit « annoncé », de « une augmentation de 412 600 \$ du financement au titre du Programme de SFAQ par rapport à l'année précédente ; » ;

par l'abrogation du septième paragraphe du préambule ;

par l'abrogation des deux paragraphes de la résolution et leur remplacement par ce qui suit :

« qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative appuie l'augmentation du financement au titre du Programme de SFAQ. ».

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

Le débat se termine. L'amendement, mis aux voix, est adopté par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 25

l'hon. M. Boudreau	l'hon. M ^{me} Rogers	M. Bourque
l'hon. M. Melanson	l'hon. M. Fraser	M. Harvey
l'hon. M. Gallant	l'hon. M ^{me} Landry	M. Guitard
M. Albert	l'hon. M. Kenny	M. Roussel
l'hon. M. Horsman	l'hon. M. Rousselle	M. Ames
l'hon. M. Arseneault	M. Bertrand LeBlanc	M ^{me} Harris
l'hon. M. Doucet	M. Chiasson	M. LePage
l'hon. M. Doherty	M ^{me} LeBlanc	
l'hon. M. Landry	M. Bernard LeBlanc	

CONTRE : 19

M. Holder	M. Coon	M. Crossman
M. Jody Carr	M ^{me} Lynch	M. Steeves
M. Fitch	M. B. Macdonald	M. Jeff Carr
M ^{me} Dubé	M. Stewart	M. Oliver
M. K. MacDonald	M. Savoie	M. Urquhart
M. Northrup	M ^{me} Wilson	
M ^{me} Shephard	M. Wetmore	

La question est proposée au sujet de la motion 35 amendée, dont voici le texte :

attendu que tous les enfants ont droit à des services de garderie de qualité, comme préparation aux prochaines étapes de leur vie ;

attendu que, pour de nombreux parents, il est souvent difficile de trouver des services de garderie abordables et de qualité et que de nombreuses familles peinent à payer les services de garderie ;

attendu que le Programme de soutien financier à l'amélioration de la qualité, ou Programme de SFAQ, a pour objet d'offrir un soutien financier aux garderies agréées afin d'accroître la disponibilité et la qualité des services de garderie au Nouveau-Brunswick ;

attendu que le Programme de SFAQ offre une aide financière aux propriétaires et aux responsables de garderies par une dotation accrue visant le salaire du personnel de garderie ;

attendu que le chef du Parti libéral et actuel premier ministre du Nouveau-Brunswick a promis durant la campagne électorale de 2014 que, s'il était élu, le budget au titre du Programme d'aide pour les services de garderie doublerait ;

attendu que le ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance a annoncé une augmentation de 412 600 \$ du financement au titre du Programme de SFAQ par rapport à l'année précédente ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative appuie l'augmentation du financement au titre du Programme de SFAQ.

La motion 35 amendée, mise aux voix, est adoptée.

Conformément à l'avis de motion 34, M^{me} Dubé, appuyée par M. Steeves, propose ce qui suit :

attendu que le gouvernement Gallant a proposé des modifications du Programme de médicaments sur ordonnance pour les aînés, qui entraîneront une augmentation des primes ;

attendu que l'augmentation soudaine occasionne des difficultés financières aux personnes âgées pour ce qui est d'avoir accès à des soins de santé abordables ;

attendu que les coûts additionnels pourraient empêcher les personnes âgées de se procurer les médicaments dont elles ont besoin ;

attendu que le fait de cesser de prendre des médicaments pourrait nuire à la santé fragile des personnes âgées ;

attendu que l'augmentation est l'un des éléments de l'attaque du gouvernement Gallant contre les personnes âgées ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick exhorte le gouvernement à annuler l'augmentation des primes et à trouver d'autres façons de réaliser des économies au titre du Programme de médicaments sur ordonnance pour les aînés.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M. Bernard LeBlanc reprend la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h 10.